

ANNEXE A1

Adresse :
1452, chemin Saint-Georges Nord
Danville J0A1A0

No de lots :
4242911

INCLUSIONS

Lesquels sont vendus sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur,

EXCLUSIONS

DÉCLARATION DU VENDEUR :

1. La présente propriété est taxable, en tout ou en partie étant donné qu'elle effectue soit des opérations commerciales agricoles et/ou forestières et est vendu comme telle. De ce fait, la vente sera taxable (en tout ou en partie selon le cas, voir avec votre notaire et /ou comptable)
2. Aucun document de conformité, aucune facture ou autre concernant le puits, vendu tel quel. Si l'acheteur le désire, celui-ci peut faire faire un test d'eau (quantité et qualité en remplissant le formulaire EAU avec le courtier lors d'une promesse d'achat).
3. Superficie et mesures de la terre vendue selon le document d'arpentage fourni par le vendeur. L'acheteur s'en déclare satisfait.
4. Possibilité d'un permis de construction d'une résidence : Afin d'obtenir un permis de construction d'une résidence ou autre, l'acheteur devra lui-même s'assurer de la faisabilité de son projet avec la municipalité et/ou autres instances légales et/ou autorités compétentes. L'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée. Celui-ci est l'unique responsable d'obtenir la confirmation que la destination qu'il entend donner à l'immeuble est conforme aux dispositions pertinentes en matière de zonage soit avec la municipalité et/ou les instances légales et/ou autorités compétentes. Le vendeur ainsi que le courtier se dégagent de toutes responsabilités. Si l'acheteur désire un délai afin de faire ses vérifications, il doit en aviser immédiatement le courtier afin d'ajouter la clause dans la promesse d'achat.
5. La répartition du prix de vente sera fournie par le vendeur et/ou son comptable au notaire instrumentant la vente.
6. Le vendeur déclare que l'immeuble n'est l'objet d'aucune servitude sauf et excepté, des servitudes d'utilité publique pouvant exister pour le transport et la distribution des services d'électricité, de téléphone, de télécommunication et de câblodistribution.
7. Installations septiques : L'immeuble présentement vendu n'est pas desservi par un service d'aqueduc ni par un service d'égout sanitaire de la municipalité concernée. La municipalité ne remet plus de lettre de conformité des installations septiques, et ce, pour tous. Le vendeur ne possède aucun document relatif à ses installations septiques et, à la suite des vérifications avec la municipalité, celle-ci nous confirme que l'installation septique date de 1989, 750 gallons pour 3 chambres à coucher. La municipalité précise que la durée normale d'un système varie entre 15 et 25 ans. (voir pièce jointe) L'acheteur les accepte dans leur état actuel à son entière satisfaction et à ses risques et périls.
8. Cette vente est faite sans garantie légale de qualité aux risques et périls de l'acheteur.
9. Séparation de la propriété du reste de la terre : L'acheteur et le vendeur comprennent qu'afin de pouvoir signer l'acte de vente chez le notaire, ce dossier demande des confirmations, des nouveaux numéros de lots ou autres soit par la municipalité, la CPTAQ, cadastre Québec ou autre instances légales impliquées dans le processus. De ce fait, l'acheteur et le vendeur comprennent et acceptent que ni le vendeur ni le courtier ne peuvent contrôler aucun délai de réponses et/ou aucune signature. L'acheteur et le vendeur s'en déclarent satisfaits.
10. Nous n'avons pas le montant d'évaluation ni le montant des taxes étant donné la séparation de la propriété du reste de la terre.

Date : 28-09-21

Par la présente, j'ai pris connaissance de ce document et m'en déclare satisfait.

PAG _____

Acheteur 1

date

Vendeur 1

date

Acheteur 2

date

Vendeur 2

date

1/2

9267-02-4325

LA MUNICIPALITÉ DE

**DEMANDE DE PERMIS
D'INSTALLATION SEPTIQUE**

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

(Les mesures officielles sont les mesures métriques)

Nom du propriétaire Arthur Blake Pierrette Date 11-09 1989
 Adresse actuelle 1520 St-Joseph Code postal No tél:
 Adresse projetée la même
 Lot à bâtir No de cadastre P. 6 A 1203 Largeur Profondeur Superficie

Genre de construction projetée:

Unifamiliale Trifamiliale Autre
 Bifamiliale Multifamiliale Précisez

Dimensions extérieures de la bâtisse: Façade 16.60 Côtés 11.25
 Nombre de chambre (s) à coucher: 3

La rue face à cette propriété, est-elle de la municipalité : Oui Non

Ce terrain sera desservi par:

Puits privé Réseau d'aqueduc privé Réseau d'égout municipal
 Réseau d'égout privé No de permis No de permis
 Réseau d'aqueduc municipal Eau d'un lac ou cours d'eau

Nature du sol de votre propriété (cocher au choix)

sable gravier autre
 glaise terre arable précisez

Profondeur de la nappe phréatique 7.8 Profondeur du roc 7.8

Le terrain sera-t-il rehaussé à l'endroit de l'élément épurateur: Oui Non
 Si oui, de combien? 40 centimètres

FOSSE SEPTIQUE

Type de fosse septique approuvée par le BNQ: (cocher au choix) No d'approbation 3680-901

Fosse septique construite sur place
 Fosse préfabriquée: nom du fabricant: Yratcos Victorville
 Fosse septique en béton armé Fosse septique en plastique armé de fibre de verre
 Fosse septique en polyéthylène Fosse septique - caractéristiques générales
 Fosse septique en acier Autre
 Précisez:

Capacité totale de la fosse septique en mètres cubes ou gals imp. (cocher la case appropriée)

1 chambre à coucher: 2,3 mètres cubes (500 gals imp.) 4 chambres à coucher: 3,9 mètres cubes (850 gals imp.)
 2 chambres à coucher: 2,8 mètres cubes (625 gals imp.) 5 chambres à coucher: 4,3 mètres cubes (950 gals imp.)
 3 chambres à coucher: 3,4 mètres cubes (750 gals imp.) 6 chambres à coucher: 4,8 mètres cubes (1050 gals imp.)

ÉLÉMENT ÉPURATEUR

classique modifié puits absorbant
 filtre à sable hors-sol filtre à sable classique

Sur le lot à bâtir y a-t-il eu des essais de percolation? (étude technique du degré de perméabilité du sol)

Oui Non

Si oui, joindra les résultats au présent formulaire.

Nombre de chambres	Superficie disponible en mètres carrés	Nombre de tranchées	Longueur de tranchées en mètres
--------------------	--	---------------------	---------------------------------

2/2